St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

SOUS-PRÉFECTURE DE LA TOUR-DU-PIN (ISERE)
11 AVR. 2013
ARRIVÉE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 avril 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel TANNER à Nicole MAUCLAIR – Jean-Paul MOREL à Jean-Claude CANO – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à David CICALA – Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO - Isabelle BALLET – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.04.08 06

OBJET : Approbation des marchés publics de travaux concernant le lot 3 suite à la procédure adaptée pour la construction d'un nouvel hôtel de ville

Madame Nicole MAUCLAIR, adjointe déléguée aux finances et à la commande publique, informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée le 12 février 2013 pour le lot 3 suite à la défaillance de l'entreprise titulaire, dans le cadre de la construction du nouvel hôtel de ville.

1°) Les critères de jugement des offres énoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence sont les suivants :

Valeur technique (50 %)

- pertinence de l'organisation et des moyens (10 points),
- sécurité, installation de chantier, hygiène et santé (10 points),
- performances en matière de protection environnementale (15 points),
- provenance et qualité des matériaux, matériels et équipements techniques mis en œuvre (15 points).

Prix (40 %)

Valeur technique de la notice étanchéité à l'air (10 %)

- formation des salariés à l'étanchéité à l'air du bâtiment (4 points),
- moyens et dispositions mis en œuvre pour atteindre l'objectif d'étanchéité à l'air sur ce bâtiment (4 points),
- références de projet déjà réalisé avec des performances d'étanchéité à l'air (2 points).

2°) La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie à deux reprises, le 11 mars 2013 pour l'ouverture des plis reçus (candidatures et offres) et le jeudi 28 mars 2013 pour l'analyse et le classement des offres.

3°) Au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise suivante :

- l'entreprise ACQUADRO FAVIER domiciliée à SAINT ISMIER (38330) pour un montant de 1 139 284,05 € HT soit 1 362 583,72 € TTC

Vu le Code des marchés publics dans son article 28,

Vu la délibération municipale n° 2008.03.31 04 du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la passation des marchés avec l'entreprise précitée.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux marchés.**
- **DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Prévisionnel 2013, article 2313.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 avril 2013
Publication et transmission en sous-préfecture le 9 avril 2013

Le Maire,

Michel BACCONNIER

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

St-Quentin Fallavier

SOUS-PRÉFECTURE
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)
11 AVR. 2013
ARRIVÉE

Affaire/Dossier : 12DDA06/3

RAPPORT DE PRÉSENTATION
ARTICLE 79 DU CMP

A- IDENTIFIANTS

Collectivité ou Etablissement concerné :

Mairie de Saint Quentin Fallavier
BP 9
38295 Saint Quentin Fallavier Cedex
Correspondant : Monsieur Le Maire

Objet du contrat :

Construction d'un nouvel hôtel de ville
Le marché régi par le présent cahier des clauses administratives particulières est un marché de travaux concernant le lot n°3 (gros oeuvre) dans le cadre de la construction d'un nouvel hôtel de ville d'une surface hors d'oeuvre nette de 2000 m² environ, regroupant les services administratifs de la mairie, la salle du Conseil et des mariages, des locaux techniques, des archives et un garage pour véhicules motorisés et des cycles.

L'opération s'inscrit dans une démarche environnementale volontaire (non certifiée), pragmatique et ambitieuse (notamment sur la cible énergétique : bâtiment passif). Un système de management environnemental de l'opération sera mis en place.

Le lot n°3 (gros oeuvre) est relancé en raison de la défaillance du titulaire initial du lot.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de commencement d'exécution des travaux du présent lot (hors préparation de chantier) est fixée pour la semaine 24.
De plus, l'entreprise titulaire du lot devra pendant la période de préparation de chantier procéder aux installations de chantier telles que décrites au CCTP.
Marché ordinaire.

Décomposition en Tranches et Lots :

Lot 3 : Gros oeuvre 1 190 000 € H.T.

Mode d'attribution du contrat :

Attribution en marchés séparés.

Titulaire(s) du contrat :

Lot 3 :
ACQUADRO FAVIER CONSTRUCTION sis à 38330 SAINT ISMIER pour un montant de 1 139 284,05 € H.T.

B- DÉFINITION DES BESOINS À SATISFAIRE ET MONTANT PRÉVU DE L'OPÉRATION

Les besoins à satisfaire sont tous compris au(x) présent(s) contrat(s).

C- ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

Déroulement prévu :

Délai d'exécution : 17 mois

Prix envisagé :

Montant total prévisionnel des marchés de travaux : 4 669 701,10 € H.T.

Modalités de financement :

Budget propre de la collectivité

D- MOTIVATION DU CHOIX DU MODE DE PASSATION ADOPTÉ

Procédure choisie :

Procédure adaptée ouverte Article 28-I du CMP

E- DESCRIPTION DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE SUIVIE

Organe(s) de publication des annonces :

Affiches de Grenoble paru le vendredi 15 février 2013

Détail du déroulement de la procédure :

Date d'envoi à la publication : Le 12/02/2013
Date limite de réception des offres : Le 08/03/2013
Délai de validité des offres : 90 Jours
Nombre d'offres reçues : voir le registre des dépôts
Date de décision des candidatures : Le 11/03/2013
Date de jugement des offres : Le 28/03/2013
Délibération autorisant la signature du (des) contrat(s) : n°2013.04.08 15 en date du 08/04/2013

Informations sur la dématérialisation de la procédure :

Adresse de téléchargement du DCE : www.st-quentin-fallavier.fr
Adresse d'envoi des plis : www.marches-publics.info
Le représentant du pouvoir adjudicateur a offert un accès libre, direct et complet aux documents de consultation.
Le représentant du pouvoir adjudicateur préconise la transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens.

Autres précisions :

Voir en outre :
Le procès-verbal et le rapport d'ouverture des offres.

F- CRITÈRES, CANDIDATS RETENUS ET MOTIFS DU CHOIX DE L'OFFRE RETENUE

Critères de choix :

Les critères de jugement des offres de chacun des lots suivants, sont pondérés de la manière suivante :

Lot 3 : Gros oeuvre

1- Valeur technique de l'offre au regard de mémoire technique et environnemental (50%)
2- Prix des prestations (40%)
3- Valeur technique de la notice d'étanchéité à l'air(10%)

Candidats retenus et motifs de ce choix :

Lot 3 :
ACQUADRO FAVIER CONSTRUCTION
BAREL ET PELLETIER
GROUPEMENT SAVOYARD DU BATIMENT
Le groupement d'entreprises solidaires RIBIERE - CHANUT
SDE
SOCIETE NOUVELLE CUYNAT CONSTRUCTIONS

Motif du choix du titulaire :

Voir le procès-verbal et le rapport de jugement des offres.

G- CANDIDATURES ET OFFRES NON RETENUES ET MOTIF DE REJET

Candidatures non retenues (noms et motif de rejet) :

EGBI PERRIN
SARL LYS

Les candidatures des entreprises citées ci-dessus n'ont pas été admises car les capacités professionnelles et/ou capacités financières n'ont pas été jugées suffisantes pour la réalisation des prestations commandées.

Offres non retenues (noms et motif de rejet) :

Lot 3 :

BAREL ET PELLETIER
Motif du rejet : Classée 6
GROUPEMENT SAVOYARD DU BATIMENT
Motif du rejet : Classée 4
Le groupement d'entreprises solidaires RIBIERE - CHANUT
Motif du rejet : Classée 5
SDE
Motif du rejet : Classée 2
SOCIETE NOUVELLE CUYNAT CONSTRUCTIONS
Motif du rejet : Classée 3

Voir le procès-verbal et le rapport de jugement des offres.

H- JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS ÉVENTUELLES AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES

Sans Objet

I- ORIGINE DES FOURNITURES

Sans Objet

J- INFORMATIONS RELATIVES À LA SOUS-TRAITANCE

Sans Objet

A SAINT QUENTIN FALLAVIER,
LE 29 MARS 2013
LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

Le Maire,

Michel BACCONNIER